

La naturalisation par les urnes porte atteinte à la sphère privée

Une naturalisation par les urnes implique que tou-te-s les citoyen-ne-s reçoivent des informations détaillées sur la situation personnelle des candidat-e-s à la nationalité et à la citoyenneté communale. Des informations qui relèvent de la sphère privée, garantie par la Constitution aux Suisses comme aux étrangers. Cette procédure de naturalisation par les urnes tend à nouveau à violer les droits fondamentaux

et elle est, encore une fois, profondément discriminatoire.



L'initiative veut diminuer le nombre de naturalisations

Dans son argumentaire, l'UDC ne cache pas que son objectif est de limiter le nombre de naturalisations.

Or, aujourd'hui, contrairement à la statistique trompeuse propagée par ce parti, l'accès à la naturalisation suisse est déjà extrêmement sévère: 12 ans de résidence en Suisse requis (contre 4 à 10 ans dans les pays de l'Union

européenne), auxquels s'ajoutent des critères "d'aptitude" compris et définis différemment selon les communes et les cantons. Résultat: de nombreux-ses immigré-e-s, souvent né-e-s en Suisse, y vivent et y travaillent sans parvenir à accéder à la nationalité ni aux droits politiques et sociaux qui y sont liés.

La Coordination contre l'exclusion et la xénophobie

s'engage en faveur d'une procédure de naturalisation qui garantisse l'égalité de traitement, le respect des droits fondamentaux et la protection de la sphère privée. Les requérants à la nationalité doivent connaître les critères d'octroi de la naturalisation et les organes ayant compétence pour examiner leur demande. Ils doivent, le cas échéant, pouvoir faire recours et se prévaloir de leurs droits fondamentaux. Les décisions de naturalisation doivent donc être motivées.



Coordination contre l'exclusion et la xénophobie

Non

**à des naturalisations
à la tête du client**

Non

**à l'initiative UDC
"Pour des naturalisations
démocratiques"**

ACOR • ADETRA • A gauche toute ! • AGORA • Amnesty-GE • APA • ASS W'AM • Camarada • Caritas-GE • CCSI • Centre Roseraie • CETIM • CGAS (les syndicats de GE) • Collectif des trav. sans statut légal • Collectif soutien Sans-papiers • Comedia • Communautés chrét. de base • Conseil des femmes Carouge • Coordination asile.ge • COTMEC • CSP • CUAE • Églises genevoises cath. chrétienne, cath. romaine et protestante • Elisa-Asile • EPER • FCG • Forum social lémanique • GARAS • Génération Europe • Léa se Révolte • Les Communistes • Les Verts • LSDH • Maison Kultura • Mouv. coop. int. • MPS • Ni putes ni soumises - GE • OSEO • PDC GE • PDC Ville GE • PdT • Plateforme CEGI • PSG • PS Ville GE • Scribes pour l'asile • Septembre blanc • SolidaritéS • Solidarité femmes sans statut légal • SSI • SSP/VPOD • Syndicat SIT • TdH Suisse • Travail.Suisse GE • UNIA • Univ. pop. albanaise • Vivre Ensemble • Zanco

La Coordination contre l'exclusion et la xénophobie, constituée d'une cinquantaine d'organisations actives à Genève, appelle à voter **NON** à l'initiative de l'UDC «Pour des naturalisations démocratiques».

En permettant aux communes de décider des naturalisations par les urnes et en interdisant toute possibilité de recours, cette initiative de l'UDC ouvre grand la porte à l'arbitraire et à la xénophobie.

L'initiative UDC vise à légaliser l'arbitraire

S'abritant derrière une conception totalement populiste de la démocratie, l'UDC veut que la naturalisation relève du seul bon vouloir du peuple. Selon ce parti, la décision du peuple ne doit pas pouvoir être contestée devant les tribunaux. Elle n'aurait ni besoin d'être motivée, ni d'être justifiée. Concrètement, l'UDC veut priver les candidat-e-s au passeport du droit de recourir contre une telle décision.

Dès lors, même s'il/elle remplissait toutes les conditions d'obtention du passeport (12 ans en Suisse, intégration réussie, accoutumance au mode de vie, respect de l'ordre juridique, etc.) le/la candidat-e pourrait voir sa naturalisation rejetée sans motif objectif et sans

que les décideurs n'aient à justifier de leur choix devant une quelconque instance

En excluant ainsi le droit de recours, l'initiative place le corps électoral au dessus des lois. Elle remet donc fondamentalement en question les bases de l'État de droit que sont:

- le respect des droits fondamentaux des individus;
- le respect des procédures;
- le respect de l'équilibre des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).

Ces acquis de la démocratie, issus de la volonté populaire, sont au moins aussi importants que le suffrage universel !

La procédure proposée revient à légaliser la xénophobie

Si l'initiative était acceptée, les citoyen-ne-s pourraient refuser la nationalité pour des motifs xénophobes, voire racistes, puisque rien ne les oblige à motiver leurs décisions et que les candidat-e-s ne peuvent faire appel.

Des assemblées communales et des votes par les urnes ont malheureusement à plusieurs reprises déjà violé la Constitution fédérale et les droits humains:

- En mars 2000, à Emmen, dans le canton de Lucerne, après une campagne nauséabonde, les citoyen-ne-s ont refusé la nationalité à toutes les personnes provenant d'ex-Yougoslavie, alors qu'ils/elles l'ont octroyée aux huit requérant-e-s originaires d'Italie.
- En juin 2007, les communes argoviennes de Birr et de Buchs

ont refusé la naturalisation à une femme d'origine turque vivant en Suisse depuis 1981, parce qu'elle portait le foulard islamique, et à un homme bosniaque parce que son épouse portait le foulard.

Comme l'a rappelé le Tribunal fédéral, dans chacune de ces décisions, les citoyen-ne-s ont, de fait, violé l'art. 8 de la Constitution fédérale qui garantit que:

"Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une différence corporelle, mentale ou psychique"